



## Centre Communal d'Action Sociale de la Versanne

### Concours photos :

### Calendrier du C.C.A.S. 2024 La Versanne tout naturellement !



#### Article 1: Objet.

Le Centre Communal d'Action Sociale et la Mairie de la Versanne sont organisateurs d'un concours photo dont le thème est : «La Versanne tout naturellement »

#### Article 2: Conditions de participation.

Ce concours est ouvert à tous, aux photographes amateurs, enfants (- de 14 ans) et adultes, résidents de la Versanne.

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de son résultat et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'organisateur.

#### Article 3: Photographies

**3.1 Respect du thème :** Les photos devront être prises sur la commune de la Versanne, qu'elles mettent en scène paysages, éléments de nature, vie de la commune, animaux ou encore éléments architecturaux.

*Le participant s'engage à recueillir l'accord écrit des personnes identifiables sur les photos.*

*La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.*

#### 3.2 Cahier des charges

Les candidats pourront envoyer ou déposer 1 à 3 photos maximum soumises à sélection avec leur support numérique, couleur, noir et blanc ou sépia. Une seule photo par candidat sera sélectionnée pour le calendrier. Pas de photomontage. Les photographies doivent être prises au format «paysage» et non au format «portrait» pour répondre aux caractéristiques de la mise en page du calendrier.

Les fichiers photo devront être nommés comme suit à remplir sur le bulletin d'inscription :  
Nom, prénom, lieu de prise de vue.

L'ensemble des documents seront transmis par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante :  
**mairie-la-versanne@wanadoo.fr**

En précisant dans l'objet : «Concours Photo –CALENDRIER2024».  
ou apporter sur clé USB à la mairie de la Versanne.

*\*Les données personnelles sont uniquement utilisées pour le concours. Elles ne sont pas transmises à des tiers.*

**3.3 Retrait des documents** - Le règlement et le bulletin de participation pourront être retirés à la Mairie. Les bulletins de participation et photos sont à remettre à la Mairie de la Versanne à la date limite du 13 novembre 2023

**Article 4 : Jury.**

Le jury est composé des membres du C.C.A.S. et de l'équipe municipale de la Versanne.

**Article 5 : Gains.**

Les 14 photos sélectionnées auront le privilège de composer l'ensemble du calendrier du C.C.A.S de La Versanne 2024. Des lots seront remis aux auteurs des 14 photographies.

La meilleure photographie fera la couverture du calendrier 2024.

Les 12 suivantes illustreront chaque mois de l'année à venir.

La 13<sup>ème</sup> sera choisie pour la quatrième de couverture.

**Article 6 : Droits photographiques**

Les participants s'engagent sur l'honneur à être les auteurs des photographies transmises dans le cadre du présent concours et garantissent également aux organisateurs qu'ils disposent de tous les droits et autorisations à la fixation et utilisation des images conformément à l'article 9 du code civil (droit à l'image) et à l'article L 122-4 du CPI (droits de la propriété intellectuelle et droits d'auteur). Les fichiers numériques seront conservés par la mairie.

Les participants autorisent la représentation, la publication gratuite de leurs photographies dans le cadre de publications municipales (site internet, bulletin municipal,...) de la mairie de La Versanne. Les photos utilisées seront créditées au nom de l'auteur.

# Inscription

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse postale : .....

**Titre et lieu de prise de vue :**

Photo 1.....

Photo 2.....

Photo 3.....

Je participe pour le concours organisé par le C.C.A.S. de La Versanne,  
j'ai pris connaissance du règlement du concours et en accepte les termes.

Fait à La Versanne le : .....

Signature :



**Centre Communal d'Action Sociale  
de la Versanne**

Mairie de La Versanne

Le bourg

42220 La Versanne

Tel: 04.77.39.61.31

E-mail : [mairie-la-versanne@wanadoo.fr](mailto:mairie-la-versanne@wanadoo.fr)